grandparis aménagement

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2026

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

## DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement,
Vu le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 modifié relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement, notamment son article 8,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-29 à L. 321-36 et R. 321-1 à R. 321-22,
Vu le rapport du directeur général,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1er** : Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2026 est approuvé.

**Article 2** : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Certifié exact,

Le Président du conseil d'administration,
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT